

Facture

N° : F2607440
Date d'émission : 21/07/2026
En référence : DEV26000599
N° TVA : NC
N° client : 9000000485

SARL INTERIM QUALITE

71 COURS LAFAYETTE
69006 LYON
FRANCE

Réf. : DEV26000599 Formation Espaces confinés

Suivant la demande de Léa LABROSSE

Libellé	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
Formation "ESPACES CONFINES, SURVEILLANT TROU D'HOMME" Le 17/07/2026 - 7 h	1,00	275,00 €	275,00 €	0,00%

Stagiaire : Sofiane BEN BEGACEM

TVA non applicable art. 293 B du CGI.

Type de vente : Prestation de services

Détail de la TVA				Total HT	275,00 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	0,00 €
Exonérée	275,00 €	0,00%	0,00 €	Total TTC	275,00 €

Règlement	Virement
Echéance(s)	275,00 € au 20/08/2026

Coordonnées bancaires	
Nom	BANQUE POPULAIRE
IBAN	FR7616807004006273627521955
BIC	CCBPPFRPPGRE

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans rappel, l'exigibilité de pénalités de retard à compter du jour suivant la date d'échéance. Ces pénalités sont déterminées sur la base du taux convenu selon le contrat, les conditions générales ou le devis accepté, sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux d'intérêt légal. A défaut de toute référence contractuelle, le taux applicable est celui prévu par l'article L.441-10 du Code de commerce, correspondant au taux de refinancement de la Banque centrale européenne majoré de dix points.

En outre, une indemnité forfaitaire de 40 € par facture est due de plein droit en cas de retard de paiement, conformément à l'article D.441-5 du Code de commerce. Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).

Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).